

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Victor

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Victor a adopté lors d'une séance tenue le 4 mai 2026, le **Règlement numéro 289-2026 sur les ententes relatives à des travaux municipaux et abrogeant le règlement 30-2001 déterminant les conditions relatives à la réalisation et/ou au prolongement des infrastructures municipales**

QU'un avis de motion du présent règlement a été donné en date du 7 avril 2026.

QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du 7 avril 2026.

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, 287 rue Marchand, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ à Saint-Victor, ce 14 mai 2026.



Carole-Anne Jacques
Directrice générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je soussignée, Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Victor, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil soit à l'hôtel de ville situé au 287 rue Marchand ainsi que sur le site Web de la municipalité : <https://www.st-victor.qc.ca> onglet vie municipale/avis public en date du 14 mai 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 mai 2026.



Carole-Anne Jacques
Directrice générale / Greffière-trésorière